

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	9
Absent	4
Votes	
Pour	32
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	7

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, POU DY Franklin, OMRANE Alain CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO
M.GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M.CHIRRANE El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric
M.BANCE Stéphane donne mandat à M.BOLLE Kristian (à compter de la DÉL 23.142)
Mme FADLI Hafida donne mandat à M.CHALBI Yacin (à compter de la DÉL 23.142)

Étaient absent.e.s :

M.FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie
Mme DOS REIS Sabrina (à compter de la DÉL 23.152)
Mme ALIROL Béatrice (à compter de la DÉL 23.154)

Secrétaire de séance :

M. DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

OBJET

**Modification des représentants de la ville dans les conseils d'écoles
maternelles et élémentaires, des conseils d'administration des
collèges, lycée professionnel et écoles privées**

Accusé de réception en préfecture
N° 23-158
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Modification des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires, des conseils d'administration des collèges et lycée professionnel et écoles privées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission et l'indisponibilité de certains élus,

il est nécessaire de modifier la représentation de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire du Parc, au sein des conseils d'administration des collèges Emile Zola et Jules Vallès et du Lycée professionnel Jean Macé.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 411-1, L 421-2 et D 411-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu les délibérations N° 20.114 du 23 septembre 2020 et n° 23.107 du 20 septembre 2023 désignant les représentants des conseils d'écoles et conseils d'administration des différents équipements scolaires,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer certains élus au sein des conseils d'école, conseils d'administration des collèges et lycées,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Modifie comme suit les délibérations n° 20.114 du 23 septembre 2020 et n° 23.107 du 20 septembre 2023.

Ecole élémentaire :

Ecole élémentaire du Parc :

Suppléant est Tonino PANETTA

Collèges :

Collège Emile Zola :

Titulaire : Julien BOURVEN

Collège Jules Vallès :

Titulaire : Frédéric DRUART

Suppléante : Rachel COHEN

Lycée Professionnel

Lycée Jean Macé

Suppléant : Moustapha THIAM

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Pour extrait conforme, **Tonino PANETTA**
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400228-20231218-DEL-23-158-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



Tonino Panetta